

ECOLE ARZMAEL

Ces règles de vie sont applicables dans toute l'école.

Pour le bien de tous, elles ont pour but d'expliquer aux enfants et à leurs parents les comportements à adopter pendant cette période d'urgence sanitaire afin de se protéger et de protéger les autres.



L'accès à l'école durant les heures scolaires s'effectue par le portail vert (sauf les GS d'Astrid DESCAMPS) et la classe d'Anne SALLIOU-TIERCE (porte d'entrée principale).

-entrée de 8h35 à 8h45 : 4 classes bilingues + 2 classes TPS/PS/MS + GS sortie : de 16h20 à 16h30
-entrée de 8h45 à 8h55 : CP, CE1, CE2, CM1, CM2 sortie : de 16h30 à 16h40

Seuls les parents de maternelle pourront accompagner, avec port du masque obligatoire, leur enfant jusqu'à la classe (matin, midi et soir).

Pour les GS/CP bilingue, l'accueil se fera en classe. La sortie se fera directement au portail vert par l'enseignante.

Attention : le portail sera fermé à 8h55.

➤ Ce que je dois respecter dès mon arrivée à l'école et tout au long de la journée.

- **Les horaires** : il faut être ponctuel. J'arrive à l'heure (ni en avance, ni en retard). Je ne discute pas avec mes amis devant l'école. Je respecte la distanciation physique. Si j'arrive en retard, la directrice peut me renvoyer à la maison.
- **La tenue vestimentaire** : je dois porter une tenue adaptée à l'environnement scolaire (les tongs sont dangereuses pour les activités sportives).

A. Quand j'entre dans l'école le matin ou l'après-midi.

- Je me rends calmement en classe.
- Je salue l'adulte.
- Je me lave les mains.

B. La récréation.

- Je peux marcher, me promener, discuter, m'asseoir et papoter.
- L'environnement : je ne vais pas dans le coin jardin mais j'ai le droit d'utiliser les jeux extérieurs.
- Les jeux de cartes ou billes (pour échanger...) ne sont pas autorisés.
- Au signal, je me range **tout de suite** (trop tard pour aller aux toilettes), un passage-lavage des mains sera organisé par l'enseignant (e).

C. La sortie des classes le midi ou l'après-midi.

- 1. Mon enseignant(e) organise un lavage des mains en classe ou aux toilettes.
- 2. Les enfants de la garderie se rangent tranquillement sous le préau par classe.
- 3. Les autres suivent l'enseignant(e) jusqu'au portail vert. **Sortie 1 par 1**
- 4. Je rentre chez moi directement.

D. Enfants allant à la cantine ou au centre de loisirs

- Je me range sur les marquages réservés à cet effet.
- Dans le rang, je ne double pas.

E. Ce qui dérange.

- arriver en avance ou en retard.
- abîmer le matériel et les locaux.
- frapper sur les vitres des classes.
- utiliser un vocabulaire en argot (*gros mots*) envers ses camarades ou le professeur.
- crier sur la cour car toutes les classes ne sont pas en récréation en même temps.

F. Ce qui est interdit.

- cracher sur le sol et pire, sur quelqu'un. Si je le fais, je pourrais être exclu(e) provisoirement de l'école.
- jeter son mouchoir sur le sol.
- toucher les autres.
- laisser son cartable n'importe où.
- appeler les maternelles à la barrière en bois et les approcher ou toucher.
- s'accrocher aux transversales de buts de football ou au panier de basket-ball.
- insulter un enfant ou un adulte

G. Ce qui peut faire mal.

- Courir dans la descente goudronnée des bâtiments qui correspondent à la classe de cycle 3 bilingue.

H. Ce qui peut être dangereux.

- monter sur les talus, les bâches et les murets.
- jouer avec les portes.
- rester sur son vélo personnel dans la cour primaire.
- utiliser les vélos (maternelle) en dehors des récréations et sans l'accord des enseignants

En cas de non-respect des règles citées ci-dessus, voici les sanctions qui pourraient être appliquées, après récidive.

Elles seront adaptées à l'âge des élèves ou à la gravité des faits, selon l'appréciation des enseignants et de la directrice.

Petites sanctions :

- expliquer aux enfants plus jeunes la (les) bêtise(s) à ne pas faire.
- nettoyer les dégâts commis et s'excuser.
- perdre son permis de jouer temporairement.
- être privé de récréation.
- copier le règlement de l'école une ou plusieurs fois.
- faire un exposé écrit sur les conséquences possibles de ses actes.
- rencontrer la directrice.

Sanctions importantes :

- s'entretenir avec la directrice et un délégué de classe (en présence ou non des parents).
- fournir du matériel neuf identique à celui qui a été détérioré volontairement.
- raccourcir la durée de la récréation.
- être exclu(e) de l'établissement provisoirement.

Chef d'établissement Marion COUTUREAU

